

Concertation post-débat public

Projet éolien en mer au large d'Oléron

Groupe de Travail Acteurs socio-économiques le 31 janvier 2023 à La Rochelle (Préfecture)

Intervenants :

Garants CNDP : Francis BEAUCIRE, Julie DUMONT
Préfet de la Charente-Maritime : Nicolas BASSELIER
DDTM de la Charente-Maritime : Nicolas LAURENT, Alain PRIOL, François TITIERE, Florent LUIS
DIRM : Jean-Philippe QUITOT
DREAL Nouvelle-Aquitaine : Pierre-Emmanuel VOS, Marion DELAIRE
RTE : Aurore GILLMANN, Alice LAPIJOVER
Aquitaine Blue Énergie : Raphaëlle LE MEUR
Grand Port Maritime de La Rochelle : Michel PUYRAZAT

Participants :

Jean PROU, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'énergie de la mer et du littoral
Gérard BLANCHARD, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle en charge de la transition énergétique et écologique
Dylan FRIN, chargé de mission filière verte au service développement économique, communauté d'agglomération de La Rochelle
Denis PAILLET, communauté d'agglomération de La Rochelle
Michel PARENT, Président de la communauté de commune de l'Île d'Oléron
Vanessa PARENT, suppléante de Christophe PLASSARD, député de la 5^{em} circonscription de la Charente-Maritime
Christelle LECONTE, collaboratrice de madame Corinne IMBERT, Sénatrice de la Charente-Maritime
Joël JACQUET, directeur de la recherche de l'EIGSI La Rochelle
Emmanuelle AURAS, vice-présidente en charge des parcours, La Rochelle Université
Armelle PRIGENT, vice-présidente Formation et Vie Universitaire, La Rochelle Université
Patrick ORÇONNEAU, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charentes Maritime
Antoine MONTEILLET, France Énergie Éolienne
Matthieu BLANDIN, France Énergie Éolienne

1. Introduction : rappel des enjeux du projet, présentation de la concertation, périmètres et objectifs du Groupe de travail

- Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, revient sur les modalités de la démarche de concertation encourus. À l'issue de la décision ministérielle du 27 juillet 2022 confirmant l'intention gouvernementale d'une mise en œuvre du projet, la ministre de la transition écologique a souhaité la mise en place d'une concertation post débat public avec l'ensemble des parties prenantes jusqu'à la désignation du futur lauréat en charge de la mise en œuvre du projet ; la concertation se poursuivra alors avec d'autres porteurs et RTE qui conservera la maîtrise d'ouvrage relative au raccordement. La concertation post débat public s'effectue sous l'égide de deux garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Francis BEAUCIRE et Julie DUMONT, ayant précédemment suivi le débat public. Ils sont associés à toutes les réunions et ont la possibilité d'intervenir au cours des échanges. La concertation post débat

public s'articule autour de quatre Groupes de travail thématiques mis en place autour des sujets suivants : pêche, environnement et biodiversité, usages en mer et sécurité maritime, et acteurs socio-économiques.

- Nicolas BASSELIER rappelle les objectifs de ce groupe de travail : identifier les retombées positives et négatives du projet sur l'économie locale, fournir aux acteurs les informations disponibles quant à l'état d'avancement du projet et recueillir leurs attentes et leurs propositions. Ces dernières permettront de nourrir le cahier des charges en cours d'élaboration par le ministère de la transition écologique (MTE) afin de sélectionner l'opérateur du parc. Le groupe de travail permettra la tenue d'échanges réguliers avec les acteurs du monde économique et de l'enseignement supérieur, jusqu'au lancement des travaux, afin d'anticiper le démarrage des travaux et préparer le territoire à la venue d'un projet aux retombées majeures.
- La composition du groupe de travail n'est pas figée ; d'autres acteurs pourront être invités sur recommandations des membres. Le secrétariat est assuré par Monsieur PRIOL et les équipes de la DDTM.

2. Présentation de la décision ministérielle, du contexte général, du calendrier prévisionnel du projet et d'éléments relatifs au développement territorial par la maîtrise d'ouvrage (Pierre-Emmanuel VOS, directeur de projet, DREAL, Aurore GILLMANN, RTE)

Cf. présentation

Synthèse des échanges

- Michel PARENT évoque la position des maires d'Oléron, et plus particulièrement la position de Christophe SUEUR, Maire de Saint-Pierre d'Oléron. Ce dernier est fortement opposé au parc pour deux raisons : il considère la taille industrielle du projet comme incompatible avec l'île et son image, et le projet mettrait en danger le secteur de la pêche. Michel PARENT rappelle la position des autres maires de la communauté d'agglomération : initialement opposés au projet à 20km des côtes en raison de l'impact visuel sur les plus belles plages de la région, ils sont désormais moins inquiets en raison de l'éloignement du parc. Cependant, ils restent préoccupés par l'impact du projet sur l'activité des pêcheurs et l'avenir de la pêche dans un contexte à moyen et long terme rempli d'incertitudes. Les maires sont en attente des conclusions du Groupe de travail pêche pour savoir si des solutions satisfaisantes sont envisageables.
 - Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, rappelle que la première réunion du groupe de travail dédié à la pêche s'est déroulée au cours d'une journée entière début décembre 2022 ; les échanges ont été constructifs et fructueux. Ce groupe de travail a réuni des représentants de l'ensemble des pêcheurs français exerçant dans la zone du projet (La DIRM prend en charge la question liée aux pêcheurs non français dans un autre cadre). Nicolas BASSELIER souligne que l'État travaille activement sur le sujet de la pêche, et que la préfecture se tient à disposition des élus si ces derniers souhaitent avoir des informations sur le fruit des travaux du groupe de travail dédié à la pêche.
- Michel PARENT remarque qu'il serait intéressant de disposer d'une cartographie des parcs éoliens en mer existant dans le monde, afin de pouvoir s'inspirer des pratiques qui y sont en vigueur concernant l'activité des pêcheurs. En raison du réchauffement climatique, des évolutions techniques et de la problématique halieutique, il considère nécessaire de partager une vision à long terme propre à l'avenir de la pêche.
 - Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, rappelle que la pêche n'est pas le sujet du présent groupe de travail ; il réunit les acteurs socio-économiques hors pêche.
 - Jean-Philippe QUITOT, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, explique que les pêcheurs sont invités à partager avec l'État leurs attentes vis-à-vis de leur activité, afin de permettre au porteur de projet de prendre les précautions nécessaires au maintien de la pêche dans le cadre du projet.
- Jean PROU, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'énergie de la mer et du littoral, évoque les retombées économiques positives que pourrait avoir le parc sur l'île d'Oléron, la pêche et le tourisme. Il s'interroge sur la possibilité de dresser, sur la base de retours d'expériences, un détail des impacts positifs et négatifs de tels parcs et souhaiterait que l'impact du projet sur l'île d'Oléron soit évalué. Quant aux usages possibles sur le poste en mer, Jean PROU souhaite savoir s'il est possible de capter une partie de l'électricité produite par les éoliennes pour produire, par exemple, de l'hydrogène.
 - Concernant l'utilisation de la production électrique résiduelle à partir du poste en mer, Aurore GILLMANN explique que cela pourrait rentrer dans la catégorie « besoin de porteurs de projets » à instruire au plus tôt afin d'évaluer dans quelles mesures une réponse peut être apportée. Et le cas

échéant, le projet intégré au cahier des charges : un porteur de projet disposant d'un projet déjà constitué devrait se rapprocher au plus vite de l'État, afin que le projet soit prévu dès à présent dans le cahier des charges.

- Gérard BLANCHARD, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle souhaite savoir dans quelles conditions il serait envisageable de coupler au parc des projets de récupération d'énergie (tels que la production d'hydrogène). Il ajoute que de l'incorporation de tels usages favoriserait l'acceptabilité du projet par les citoyens.
 - Aurore GILLMANN, explique que, dès lors que l'on rentre dans les rubriques de type démonstrateurs, essais en mer, RTE a besoin de travailler dès maintenant avec les porteurs de projets afin d'élaborer le cahier des charges, d'échanger avec les services de l'État, puis avec les candidats. Aurore GILLMANN, réitère : si le projet en question intègre un impact en matière de puissance, les porteurs de projets sont invités à se manifester au plus tôt.
- Nicolas BASSELIER demande à Aurore GILLMANN de préciser si le « porteur de projet » en question désigne le consortium sélectionné en 2024 comme opérateur du parc.
 - Aurore GILLMANN précise que, dans le cas du sujet directement évoqué, le porteur de projet désigne par exemple l'industriel porteur d'un projet de démonstrateur en mer en capacité d'exprimer son besoin.
- Armelle PRIGENT, de l'université de La Rochelle, annonce que le parc est une opportunité de développement pour les partenariats de recherche, notamment en lien avec les smart labs de l'université, à propos des sujets portant sur la qualité de l'eau, le suivi de la biodiversité marine, l'écologie, la biologie, les effets récifs ou encore les impacts sur les prédateurs supérieurs. L'université est intéressée par une collaboration. Elle ajoute que l'université travaille à l'élaboration de modules de formation à destination des élus et des collectivités. En 2023, l'université de La Rochelle ouvrira sa graduate school.
- Joël JACQUET, directeur de la recherche de l'EIGSI La Rochelle explique que l'université dispose de compétences liées au stockage de l'énergie, à la réinjection dans le réseau ou dans les domaines des smart grids. Des travaux portant sur l'hydrogène sont également en cours. Un des smart labs de l'université opère via l'acquisition de données. L'utilisation des données produites par l'étude du futur parc permettrait d'améliorer, pour les producteurs, la prévisibilité de la production d'énergie. L'EIGSI est intéressée par une collaboration et pour apporter ses compétences relatives aux domaines concernés.
- Jean PROU estime que l'effet récif inhérent au poste en mer permettra au futur site d'expérimenter la production de coquillages et d'accueillir des programmes de recherche sur la colonisation des milieux marins, champ d'étude qui manque de données expérimentales. Le site pourrait être accessible aux pêcheurs, aux chercheurs, et aux plongeurs.
 - Nicolas BASSELIER, Préfet de Charente-Maritime précise que toute proposition peut être émise au sein du groupe de travail et sera entendue. Il rappelle qu'effectivement, la pêche est amenée à évoluer. Le présent Groupe de travail pourrait permettre de donner des clefs d'évolutions au secteur afin de lui permettre de se projeter dans l'avenir.
 - Armelle PRIGENT, précise que les formations proposées par la graduate school de La Rochelle seront notamment destinées aux élus. Ces derniers pourront alors s'en faire le relais auprès des professionnels.

3. Témoignage du Grand Port Maritime de La Rochelle et d'Aquitaine Blue Énergies (Michel PUYRAZAT et Raphaëlle LE MEUR)

Cf. présentation

Synthèse des échanges

- Emmanuelle AURAS, de l'université de La Rochelle, salue l'initiative présentée. Selon cette participante, le projet de parc éolien doit permettre le développement territorial, en créant des emplois pour tout le territoire et pour les jeunes en particulier. Afin de capter ces retombées positives au sein du territoire, la création d'un cluster regroupant le Grand Port Maritime et les acteurs de la formation permettra de mutualiser les moyens et de gagner du temps. Cette participante estime intéressant d'échanger ensemble, sans être versé dans l'urgence, afin de bâtir des programmes de formation adaptés et personnalisés. Elle ajoute qu'afin de toucher un maximum de publics, il y a un enjeu à être labellisé « Campus des métiers », et à monter des formations niveau par niveau.

- Armelle PRIGENT, également membre de l'université de La Rochelle, déclare que l'université serait ravie de prendre part à l'initiative présentée. Elle explique que l'université de La Rochelle a amorcé la réflexion relative aux énergies marines renouvelables. L'université a effectué un état des lieux des formations existantes pouvant alimenter l'emploi autour du projet (7 parcours de master, une licence pro et des modules de formation supplémentaires peuvent être intégrés). De plus, afin d'élargir son offre de formation, l'université fait partie d'un réseau de 9 partenaires européens implantés sur le littoral et au nord de l'Europe qui disposent de formations directement liées aux énergies renouvelables et marines. Alors que l'université dispose d'un nouveau parcours portant sur la science et le génie des matériaux, elle souhaite aujourd'hui, en s'appuyant sur ses partenaires européens, développer son offre de formations bac +5 (master) en alternance ayant trait à la conception, au développement et à l'exploitation d'un projet éolien en mer. Pour y parvenir, l'université souhaite se rapprocher des acteurs socio-économiques. De manière générale, l'université est totalement alignée sur les enjeux liés au plan d'investissement France 2030.
- Jean PROU évoque l'opportunité à travers le développement de telles formations au lycée maritime de La Rochelle, afin de reconnecter les populations avec les métiers de la mer. Il souhaite savoir si les formations ont vocation à évoluer en ce sens.
 - Nicolas BASSELIER, Préfet de Charente-Maritime, entend avec intérêt la perspective formulée. Il estime que l'intérêt du territoire consistera à capter le maximum de retombées liées au projet, notamment en matière d'emploi.
- Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, invite les opérateurs à exprimer leurs besoins. Il considère que les acteurs économiques de la filière doivent être prescripteurs. Nicolas BASSELIER estime qu'un tel projet vivra pendant plus de 30 ans en fonction de l'évolution des outils industriels, et mobilisera les ports de la Cotinière, qui aura un rôle à jouer dans le cadre de la maintenance du parc, de La Rochelle et de Rochefort. Le Préfet attend de la part des acteurs économiques des précisions chiffrées portant sur les retombées concrètes des premiers parcs, en particulier celui de Saint Nazaire, afin de savoir ce que le projet a apporté en termes d'heures de travail et d'emploi à la Loire-Atlantique, au Grand Port Maritime de La Rochelle et aux entreprises mobilisées. Ces informations permettront d'avancer de manière concrète à propos des besoins en formation pour l'emploi, d'organiser le territoire et d'éviter que les retombées du parc en termes d'activité ne soient captées ailleurs.
 - Michel PUYRAZAT, du Grand Port Maritime de La Rochelle, évoque plusieurs enjeux de compétences dans des domaines importants : la fabrication industrielle des éléments, l'installation, l'emploi et la maintenance. Michel PUYRAZAT confirme que le port de la Cotinière aura un rôle à jouer : étant le plus proche, il est stratégiquement positionné pour faire office de base arrière, notamment pour le transport du personnel. Michel PUYRAZAT affirme que le Grand Port de La Rochelle, tel qu'indiqué dans le cahier des charges, se tient à disposition pour l'activité liées aux grands éléments de type pâles.
 - Matthieu BLANDIN, de France Énergie Éolienne, est un professionnel de la filière. Son entreprise est basée à Bordeaux et l'antenne Nantaise a travaillé dans le cadre du projet de parc de Saint-Nazaire, au sein d'un cluster comparable à Aquitaine Blue Énergie. Il explique que le projet de parc éolien de Saint-Nazaire a généré 2500 emplois en France, dont 1 300 en Pays de la Loire. Un tiers de ces emplois a été pourvu par Général Electric (qui a fourni les éoliennes), un tiers par les Chantiers de l'Atlantique (pour la fabrication des sous-stations électriques) et un tiers par le cluster de PME/TPE qui est intervenu dans le projet. Matthieu BLANDIN insiste sur l'importance du rôle des clusters qui permettent aux petites entreprises de travailler ensemble et de se positionner sur des marchés qui ne seraient pas accessibles à chaque entreprise individuellement. Il explique qu'afin de constituer ces clusters, il est fondamental que les entreprises apprennent à se connaître. Mathieu BLANDIN salue les clusters d'entreprise du territoire de La Rochelle (tels qu'Aquitaine Blue Énergies et les entreprises regroupées autour du Grand Port Maritime de La Rochelle), qu'il qualifie de solidaire. Le format du cluster permet en outre de dépasser la forte territorialisation constatée au niveau de l'échelon régional.
 - Matthieu BLANDIN explique qu'il existe un engagement entre l'État et les professionnels afin de parvenir à produire 35 gigawatts installés en France pour 50% de contenu local. Saint-Nazaire a montré qu'une partie seulement des métiers nécessaires à la création d'un parc éolien pouvait être pourvue par l'écosystème français. Le secteur a également souffert du retard de la mise en place du parc, qui a contraint la France à recourir à de nombreux emplois étrangers qualifiés. Matthieu BLANDIN explique que le présent groupe de travail peut permettre aux acteurs de se tenir informés les uns les autres afin de permettre les ajustements liés à l'évolution du projet et éviter les impacts négatifs liés à d'éventuels retards. Ce groupe de travail pourrait également permettre aux entreprises et aux jeunes de se rencontrer, de faire connaître les métiers de l'éolien, ce qui n'est pas le cas actuellement bien qu'il s'agisse d'un enjeu majeur. Matthieu BLANDIN ajoute qu'il n'est pas obligatoire d'attendre le lancement du projet d'Oléron pour lancer les formations, dans la mesure où il s'inscrit dans un programme français déjà lancé. Il s'agit d'un secteur déjà pourvoyeur d'emplois, et pour longtemps.

- Matthieu BLANDIN précise qu'en matière d'aménagement du territoire, il convient d'anticiper l'enjeu lié à la cohabitation des activités. Les acteurs des parcs éoliens œuvrent à se rapprocher des bases portuaires. L'enjeu crucial à anticiper consiste à loger les techniciens. Ne pas pouvoir les loger, ou au mauvais prix, empêchera les entreprises d'être compétitives. Par ailleurs, les métiers de la mer tombant sous le code du travail en mer sont organisés en plage de 15 jours de travail pour 15 jours de repos. Cette organisation de travail, en roulement, permet aux techniciens d'être itinérants, d'opérer sur des parcs distants, et d'être mobilisés sur plusieurs parcs d'affilé, voire en simultané. Ce type de format de métier doit être intégré dans les formations, afin que les offres d'emplois et de stages soient adressées aux bonnes personnes, et que les étudiants et chercheurs d'emplois connaissent ces spécificités.
 - Emmanuelle AURAS de l'université de La Rochelle explique que l'université dispose d'un outil efficace pour faire connaître les filières professionnelles : les mineures métiers. Il existe déjà au sein de l'université des mineures ferroviaire et métiers du port. L'université envisage de créer des mineures métiers destinées aux étudiants de licences afin de permettre aux étudiants de donner du sens à leurs disciplines en se projetant concrètement vers un métier qualifié.
- **Jean-Philippe QUITOT souhaite savoir s'il existe une « place de l'emploi », c'est-à-dire un endroit qui permette la convergence entre les besoins des entreprises et les formations existantes pour y répondre. Un tel mécanisme permettrait également d'identifier des objectifs de développement de métiers. Cet intervenant estime qu'une réflexion autour d'un tel outil est à construire à l'échelle de la région, voire au-delà.**
 - **Ce même intervenant explique que les ostréiculteurs, par leur travail saisonnier, ont également des difficultés à loger la main d'œuvre saisonnière. Il imagine qu'un travail en commun avec le secteur de l'éolien permettrait au territoire de résoudre ces problématiques. Il explique qu'il y a une synergie des besoins de chacun des acteurs du territoire, et qu'il faut donc une synergie de travail entre ces derniers afin de les résoudre via une démarche ambitieuse, correctement dimensionnée avec une vision de long terme.**
 - Matthieu BLANDIN, de France Énergie Éolienne explique qu'il existe de nombreuses initiatives notamment portées par des clusters : l'outil WORKINBLUE (qui permet de répondre aux besoins à un instant T), le salon national Seanergy, le site internet de Aquitaine Blue Énergies, etc. Cependant, le secteur souffre d'une forte territorialisation au niveau des régions, et de ne pas être présent au sein des organismes de formation, ou dans les rectorats. Matthieu BLANDIN explique que les besoins sont difficiles à anticiper, et sont soumis aux choix des industriels.
 - **Nicolas BASSELIER, Préfet de Charente-Maritime interroge RTE quant à la manière dont les besoins en main d'œuvre et compétences sont anticipés.**
 - Aurore GILLMANN explique que RTE échange avec les fournisseurs et les partenaires afin d'organiser l'industrialisation des raccordements pour répondre aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Répondre à ces besoins implique de répondre à des enjeux industriels importants concernant les technologies, les fournisseurs ou les délais. Aurore GILLMANN explique qu'il est compliqué d'organiser le fléchage des retombées territoriales en termes d'emploi et d'achat. Celles-ci sont issues principalement des travaux, car les achats sont nationaux, voire européens, dans la mesure où ils sont soumis à un univers concurrentiel cadré par la Commission Européenne. RTE s'attache cependant à favoriser et anticiper les retombées locales en lien avec les acteurs locaux. RTE a signé la charte d'engagement et génère aussi des retombées via son action dans des programmes de recherches et développement. RTE a besoin de visibilité sur les besoins afin de pouvoir développer des partenariats dans la durée et répondre aux attentes des différents acteurs.
 - **Gérard BLANCHARD, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle, souhaite savoir dans quelle mesure les besoins en termes de compétences et formations sont connus.**
 - Mathieu BLANDIN, de France Énergie Éolienne explique qu'un certain nombre de filières présentent structurellement un déficit en France, parmi lesquelles les métiers relatifs à la chaudronnerie et à la soudure. Sur les Chantiers de l'Atlantique, l'outillage permettant de faire de la tôle roulée vient de l'étranger, car jusqu'alors, en l'absence de filière française, les industriels n'avaient pas jugé utiles d'investir dans cet outillage. Matthieu BLANDIN explique qu'il existe par exemple des besoins en matière de surface disponible lors de la phase de soudure, qui pourrait nécessiter l'association de différents ports de la façade.
 - Matthieu BLANDIN ajoute que le déficit en la matière concerne également les métiers de l'inspection d'éolienne, du commissioning (réception des machines), et de la maintenance. Ces métiers sont accessibles via un BTS, et un DUT ou une licence professionnelle. Matthieu BLANDIN précise que ces métiers sont au cœur d'enjeux contractuels importants.

- Il ajoute que la Région est intéressée pour travailler avec les acteurs de la filière en formation. Il rappelle que la Région a travaillé pour attirer des formations sur Aérocampus, à Bordeaux. La Région développe également des compétences propres aux filières ferroviaire et nucléaire. La Région pourra se mobiliser pour apporter des compétences dans l'éolien.
 - Matthieu BLANDIN, de France Énergie Éolienne explique que certains travaux dans les chantiers éoliens sont dits « travaux à accès difficiles ». Les compétences nécessaires pour opérer dans ces conditions viennent du secteur du bâtiment. Ces sociétés ont besoin d'être accompagnées dans leur diversification afin d'œuvrer sur des chantiers en mer. Par ailleurs, les formations liées au secteur de l'éolien sont connues sur les côtes, mais peinent à l'être sur un territoire large, dans les terres. Il y a un enjeu à faire connaître ces formations dans un périmètre large.
- Jean-Philippe QUITOT, Directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, souhaite savoir dans quelle mesure les fédérations sont prêtes à s'investir sur le sujet de la formation.
 - Matthieu BLANDIN explique que France Énergie Éolienne et Aquitaine Blue Énergies fonctionnent en groupes de travail, mobilisés autour d'un besoin identifié ou d'une demande spécifique. Le sujet « formation » préoccupe ces fédérations. Ces dernières ont du mal à identifier le bon interlocuteur pour relayer leurs besoins en formation.
 - Jean-Philippe QUITOT, Directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, estime que les relais peuvent être trouvés à condition d'avoir un interlocuteur durable du côté des acteurs économiques qui assure un travail de permanence, présent dans la durée, et soit bien renseigné à propos des besoins des acteurs afin de les exprimer de manière satisfaisante. Jean-Philippe QUITOT ajoute qu'il y a un véritable travail de structuration et de promotion à fournir en matière de formation. Dans la mesure où beaucoup de métiers sont en tension, il convient de s'organiser pour en faire la communication. L'année dernière, une campagne de promotion sur les métiers de la mer a été lancée, mais ce genre de démarche porte ses fruits en deux ou trois ans.
 - Un intervenant explique qu'une dynamique de structuration est à l'œuvre dans les clusters français, aux échelles nationale et locale.
 - Matthieu BLANDIN insiste sur le besoin pour la filière d'avoir un responsable de module ou de formation disposé à être l'interlocuteur des acteurs de l'éolien. Il précise également que la FÉÉ prend bien en note la demande de Monsieur QUITOT de disposer d'un référent permanent.
 - Raphaëlle le MEUR explique que la Nouvelle Aquitaine est bien positionnée à l'échelle internationale autour des segments relatifs à l'étude des sites (recherche et développement environnemental), et logistique notamment grâce à des structures privées, à ses universités, et à ses places portuaires. D'autres segments restent à développer à l'échelle régionale. La fabrication ne pourra pas l'être en Nouvelle-Aquitaine, c'est un fait identifié, mais d'autres segments peuvent l'être.
- Une intervenante identifie un enjeu à restructurer certains métiers déjà existant pour les adapter à l'éolien en mer. Elle souhaite savoir dans quelles mesures il s'avérerait pertinent de proposer des offres existantes mais aménagées afin d'intégrer une dimension nécessaire au travail dans la filière, une coloration plus disciplinaire.

Emmanuelle AURAS, vice-présidente en charge des parcours, La Rochelle Université

- déclare que la coloration « anglais » est indispensable, et un vrai manque aujourd'hui.
 - Matthieu BLANDIN explique que les cahiers des charges sont en anglais, dans la mesure où les équipes sont internationales. La maîtrise de l'anglais est impérative, pour des questions de sécurité notamment puisqu'elle fait office de langue d'usage sur les chantiers. Il explique que la formation fonctionne également par acculturation. Le secteur éolien souhaite se rapprocher du secteur maritime, car il existe des préoccupations et des manières de travailler communes.
- Gérard BLANCHARD, vice-président de la communauté d'agglomération de La Rochelle souhaite savoir dans quelles mesures la filière peut aider au développement de la motorisation décarbonée des navires.
 - Michel PUYRAZAT, du Grand Port Maritime de La Rochelle, explique que les textes européens prévoient l'obligation de décarboner la motorisation des navires.
 - Matthieu BLANDIN explique qu'il existe des autocars des mers appelés « Crew Transfert Vessels » (CTV). Les cahiers des charges prévoient de plus en plus l'obligation d'hybridation (thermique et hydrogène) du moteur de ces CTV. Aujourd'hui, en investissant dans ce type de navire, le secteur français pourrait disposer d'un avantage concurrentiel.

4. Conclusion

- Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime remercie les intervenants. Il identifie le besoin central en matière de formation ainsi que le sujet de l'anticipation des besoins pour les entreprises. Il demande à Jean-Philippe QUITOT, Alain PRIOL, et Pierre-Emmanuel VOS de créer les conditions afin que les acteurs économiques concernés, aujourd'hui et demain, puissent se rapprocher rapidement de la Région, chef de file dans la politique de formation, ainsi que de l'ensemble des acteurs de la formation (universités, écoles, centres formation etc.). Le panel des emplois à pourvoir sera large. Il y a un enjeu à faciliter les échanges entre les collectivités, le domaine de la formation et les acteurs économiques. Jean-Philippe QUITOT et Alain PRIOL reviendront vers les membres du groupe de travail afin de structurer ces travaux. Nicolas BASSELIER souhaite prévoir une rencontre dans une formation large dans le courant du deuxième semestre 2023 afin d'établir un premier point quant aux besoins en formation et emplois de la filière et permettre ainsi aux territoires de la Nouvelle Aquitaine et de la Charente-Maritime de bénéficier au maximum des retombées du projet.